Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_12-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 26 01 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M^me^ LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ DANIELOU
M^me^ PAIMPARAY-KANY
M^me^ LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

**Date de convocation : 20/01/2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 33**
**Présents à l'ouverture de la séance : 21**

**Quorum réuni**

**Étaient excusés :**
M^me^ MASSART a donné pouvoir à M^me^ LE GALL.
M. BABOU a donné pouvoir à M. GARNIER.
M.CORVOL a donné pouvoir à M. AUBERT.
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

**Étaient absents :**
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN jusqu'à 20h40.
Mme QUEMENER jusqu'à 20h40.
Mme MAUGEAIS jusqu'à 20h40.
M^me^ KHAN
M^me^ BRICE
M^me^ BATAILLE
M.PAUGAM
M. PERRUDIN

**Secrétaire de séance :**
M. GARNIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_12-DE

39/12 – 26 janvier 2026

# Extension du cimetière de Beausoleil - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Appel à projets 2026

**Le rapporteur,**

- rappelle qu'une première tranche du cimetière Beausoleil, réalisée en 2012, a permis de répondre aux besoins d'inhumation et d'accueil des cendres des défunts.
- précise qu'en 2024, arrivée au terme des concessions possibles, et afin de répondre aux nouvelles pratiques de sépultures, la commune de Pacé envisage de réaliser la deuxième tranche de ce projet. Un architecte paysagiste a été retenu pour réaliser les études de conception et concevoir le plan d'ensemble.
- indique que cette étude a permis de dimensionner l'emprise de l'opération qui a mis en évidence la nécessité de réaliser une étude loi sur l'eau. Cette étude a révélé une zone humide qui nécessite de revoir le projet afin de l'adapter. Tenant compte de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) au regard des impacts il a été décidé d'éviter sans détruire la zone humide et de réadapter le projet en diminuant le nombre d'emplacements.
- informe que cette extension sera harmonisée avec l'existant et conservera l'écriture urbaine et l'identité paysagère initiale. L'aménagement d'ensemble, les allées et le positionnement des sépultures, seront positionnées avec cohérence, permettant au visiteur de ne pas avoir une impression de rupture entre les deux parties du cimetière.

  Pour ce qui concerne les sépultures, le besoin estimé est de 100 emplacements pour les inhumations et 100 emplacements pour les caves urnes cinéraires à échéance 2027.
  De plus, l'aménagement d'un jardin du souvenir pour les enfants sera réalisé. Il devra permettre la mise en place d'objet symbolique de mémoire.
  Il est précisé que le projet devra être conçu avec un fort caractère paysager, les surfaces imperméabilisées devront être réduites au strict nécessaire et la gestion des eaux pluviales sera aérienne.
  Des lieux de repos pour les visiteurs seront intégrés. Ils seront protégés de l'ensoleillement par une implantation judicieuse de végétaux. Il est nécessaire de prévoir des assises publiques type fauteuil en mobilier urbain ou bancs. Ces aménagements seront imaginés afin de permettre aux visiteurs de se recueillir.
  Des espaces pour la gestion des plantes seront prévus, des espaces de rempotage d'entretien des plantes vertes, de stockage de terre.
- informe que l'estimation de l'opération est de 352 000,00 € HT.
- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% du plafond de dépenses fixé à 200 000,00 € HT, soit 60 000,00 € HT.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 60 000,00 € HT
- Part communale : 292 000,00 € HT

**Soit : 352 000,00 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

*Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, bâtiments et voirie » du 13 janvier 2026,*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_12-DE

**APPROUVE :**
l'opération d'extension du cimetière de Beausoleil ;

**APPROUVE :**
les modalités de financement définies ci-dessus ;

**SOLLICITE :**
la subvention au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30%, du plafond de dépenses fixé à 200 000,00 € HT, soit 60 000,00 € HT ;

**AUTORISE :**
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 24 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Michel GARNIER.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)